

2008/8713 - DELOCALISATION DE LA MJC SAINT-JUST ET CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE 40 BERCEAUX – 4 BIS ET 6, RUE DES FOSSES DE TRION - 69005 LYON - OPERATION N° 05 309 001 - MONTANT DE L'OPERATION : 3 613 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHES – LOT 8 – MENUISERIE BOIS ET 16 – PEINTURE – REVETEMENT MURAUX ET OPC (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2003/2960 du 15 septembre 2003, n° 2005/4780 du 7 février 2005 et n° 2006/6929 du 18 septembre 2006, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant à 3 613 000 € TTC dont 220 000 € TTC pour le mobilier.

Par délibération n° 2006/6525 du 22 mai 2006 et n° 2005/5921 du 15 novembre 2005, vous avez autorisé M. le Maire à signer les marchés visés en objet.

Afin d'améliorer la qualité des prestations, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

**Lot 8 – Menuiserie bois :**

- les portes de placards de la salle de danse, initialement prévues en métal, seront réalisées en bois, donc enlevées du lot serrurerie et ajoutées au lot menuiserie bois ;

- diverses prestations sont ajoutées, à la demande des utilisateurs, telles que, dans la crèche, des portes de façade de meubles, des étagères complémentaires, et dans la MJC, des oculi sur les portes des salles d'activité.

**Lot 16 – Peinture – Revêtements muraux :**

Pour le ravalement des façades béton, la peinture de type D3 (feuille très mince) est remplacée par une peinture minérale plus épaisse de type A, permettant de mieux couvrir le béton.

Le confortement du garage voisin et le retard pris dans les terrassements ont engendré un retard. La durée de la phase travaux est donc prolongée de 4 mois et demi. En conséquence, les honoraires de la mission d'ordonnancement pilotage et coordination doivent être augmentés.

Les montants des marchés sont modifiés comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
260095	8	THALMANN	103 357,20	0	8 455,00	111 812,20	8,18
260102	16	COURTADON	63 982,85	0	4 560,00	68 542,85	7,13
250234	Marché d'OPC	RODET CONSEIL	22 785,00	0	4 593,40	27 378,40	20,16

Les projets d'avenants des marchés précités ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par ces avenants sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2003/2960 du 15 septembre 2003, n° 2005/4780 du 7 février 2005, n° 2005/5921 du 15 novembre 2005 et n° 2006/6929 du 18 septembre 2006 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

### **DELIBERE**

1- Les modifications des marchés n°s 260095 et 260102, relatifs à la délocalisation de la MJC Saint-Just et à la création d'une structure multi-accueil de 40 berceaux, 4 bis et 6 rue des Fossés de Trion à Lyon 5<sup>e</sup>, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits avenants.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours – opération n° 05 309 001, programme 1, nature 2313, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE